

Paiement électronique Frais scolaires

ATTENTION : : Voici des informations nécessaires afin de bien effectuer vos paiements électroniques.

INSTITUTIONS FINANCIÈRES PARTICIPANTES

- Desjardins
- Banque Nationale
- Banque Scotia
- Banque Laurentienne
- Banque CIBC
- Banque de Montréal
- Banque Royale
- Banque Toronto Dominion

La facture est payable selon les **modes de paiement suivants** :

- Par Internet
- Par guichet automatique, par téléphone ou au comptoir de certaines institutions financières

PAIEMENT INTERNET

- Accédez à votre compte sur le **site de votre institution financière**.
- Tapez « prem » ou « premieres » dans l'outil de recherche en laissant le champ *Catégorie* vide.

Vous obtiendrez :

- Desjardins et Banque Nationale : CSS Premières-Seigneuries – Frais scolaires
- Autres institutions financières :
 - ♦ CSS Prem-Seigneuries frais sco
 - ♦ CSS Premieres-Seigneuries frais scolaire
 - ♦ centre de services scolaire des premieres-seigneuries frais

ATTENTION : Il existe des choix différents pour d'autres services de notre organisation (taxe scolaire, transport, service de garde). **Assurez-vous d'utiliser le bon choix.**

NUMÉROS DE RÉFÉRENCE

- Sur l'état de compte, vous trouverez **deux numéros de référence différents** commençant par FR, suivis de 18 chiffres (ex. : FR-XXX-XXXXXXXX-XXXXXXXX). Chaque parent a un numéro de référence distinct.
- **Assurez-vous d'utiliser le numéro de référence correspondant au parent payeur.**
- Si votre enfant change d'établissement scolaire en début ou en cours d'année, il est important d'utiliser le **nouveau numéro de référence** qui se trouve sur l'état de compte de la nouvelle école.
- Il est important d'utiliser le numéro de référence spécifique à chaque enfant.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec votre établissement scolaire.